BULLETIN NATIONAL
de la Royale Fédération Colombophile Belge a.s.b.l.

PIGEONS VOYAGEURS

bpost
PB-PP | B- 714
BELGIE(N)-BELGIQUE

Bureau de dépôt
Bruxelles X

P309983

52-54 Gaasbeeksesteenweg
1500 Halle

Bulletin de contact trimestriel

Juillet-Août-Septembre
2020 - 3

EN VISITE EN RÉGION WALLONNE !

QUENTIN CHARLIER, 18 ANS, S'OCCUPE DE L'ENLOGEMENT AU LOCAL « L'INDÉPENDANTE & L'AILE DE FER » DE HAUT-HAIN. UN GRAND MERCI QUENTIN !

DANS CE NUMÉRO

Contenu	2
Préambule	2
Décisions Assemblée Générale Nationale	3
Ordre du jour provisoire de l'AGN du 23.10.2020	4
Un aperçu de la saison sportive 2020	5
Listes au colombier et licences 2021	6-7
Aperçu concours nationaux et internationaux	8-9
Avis de la RFCB	10

Photo couverture : Quentin CHARLIER – 18 ans

Les textes publicitaires n'engagent que leur auteur et non la RFCB.
Chaque auteur reste responsable de son article.

Edition :
Royale Fédération
Colombophile Belge (a.s.b.l.)

Editeur responsable :
Pascal Bodengien

Rédaction – administration :
Gaasbeeksesteenweg 52-54
1500 HALLE
Tél. 02/537 62 11
Fax : 02/538 57 21
nationale@rfcb.be
www.rcfb.be

Tirage :
3.300 ex. - Bulletin National
14.300 ex. - Bondsblad

Abonnement postal pour la Belgique :
€ 10,00
KBC BE79 4338 2420 0133

Lay-out et impression :
Heremans Printing
Frans Van der Steenstraat 12-14
1750 Lennik
Tel.: (02) 532 59 73
info@heremansprinting.be
heremansprinting.be

CHERS AMIS COLOMBOPHILES,

La saison 2020 touche bientôt à sa fin et soyez en certains, je n'en suis pas mécontent !
Ces 6 derniers mois, nous avons eu beaucoup de dossiers à gérer ... Il y a eu de la joie et de la déception... de l'espoir et du désespoir.

Nous avons travaillé dur à la modernisation de la RFCB et pris quelques décisions radicales mais positives pour l'avenir.

Même si, en termes de superficie, nous habitons un "petit pays", j'ai pu, une nouvelle fois, constater que la qualité de nos pigeons est prisée dans le monde entier. En tant que Président RFCB, je ne peux cacher ma fierté.

D'un autre côté, quelque chose me pèse : à maintes reprises, j'ai été choqué par l'attitude de nos membres/amateurs... lorsque je lis des déclarations sur les réseaux sociaux, je ressens la jalousie et le venin de certains membres à l'encontre de leurs collègues colombophiles. Lors de la prise de certaines décisions, des réactions vives ont été notées par rapport au CAGN, alors mon coeur d'amateur se brise. La cupidité répétée de certains amateurs ternit la colombophilie et son avenir. Cette image ne correspond pas du tout à notre image du sport !

La nouvelle équipe RFCB a opté pour une communication ouverte. Celle-ci n'a pas toujours été parfaite, mais elle a eu le mérite d'exister.
Lors de la période du Covid-19, chaque semaine, des nouvelles étaient données. Chaque décision était communiquée, parfois rapidement, parfois moins rapidement, mais toujours de manière claire et transparente. Bien entendu, nous ne pouvons pas communiquer sur tout, mais soyez en convaincus, nous ferons tout ce qui est nécessaire.

Je voudrais également remercier les sociétés et leurs collaborateurs pour leurs efforts durant ces derniers mois. Sans vous, notre sport n'existerait pas !

Quant aux fêtes des champions, vont-elles avoir lieu... Dieu seul le sait, cf. la problématique Covid-19,... on ne peut qu'espérer ! La RFCB connaît les plus grandes difficultés pour organiser ses Journées Nationales. Mais, nous ne renonçons pas, nous sommes combatifs comme nous l'avons déjà prouvé et nous organiserons une belle fête.

Pour conclure, en ces temps de Covid-19, sans oublier les autres problèmes rencontrés, je remercie mes collègues du CAGN, les collaborateurs RFCB, nos mandataires nationaux et provinciaux et tous nos bénévoles œuvrant dans les locaux qui ont veillé à ce que nous puissions participer aux concours en toute sécurité. Un merci supplémentaire à tous les amateurs, même étrangers, pour leur soutien reçu ces derniers mois.

Je m'en réjouis vraiment !
A bientôt.

Bodengien Pascal,
Président National RFCB

DÉCISIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE (EN APPLICATION DE L'ART. 35 DES STATUTS RFCB)

Suite à l'annulation de l'Assemblée Générale Nationale Extraordinaire du 03/08/2020 due aux mesures restrictives très fortes visant à combattre le Covid-19, quelques points repris à l'ordre du jour de cette réunion ont été présentés aux mandataires nationaux.

Les différentes propositions, formulées en application de l'art. 35 des Statuts de la RFCB, ont été acceptées aux majorités requises.

1/ Modifications aux STATUTS RFCB

1/ Modifications découlant du nouveau code des sociétés

Art. 22 – ajout d'un §7
Les membres du Conseil d'Administration et de Gestion National et les éventuels censeurs expressément mandatés doivent répondre aux questions qui leur sont posées par les mandataires nationaux en lien avec les points à l'ordre du jour, oralement ou par écrit, avant ou pendant l'Assemblée Générale (sauf en cas de préjudice à l'ASBL ou de non-respect de clauses de confidentialité contractées par l'ASBL ou édictées par la loi).

Art. 22 Modification §9
L'Ordre du jour définitif des Assemblées Générales Nationales doit être adressé par lettre ordinaire ou par mail aux mandataires nationaux, au moins ~~**huit**~~ **quinze** jours avant la date de l'Assemblée. **Seront joints, en annexe, tous les documents relatifs aux points traités.**

Art. 23 – dernier §
Seuls les points figurant à l'ordre du jour peuvent être traités à l'Assemblée Générale Nationale. **Ceux-ci devront être indiqués avec précision dans la convocation.**

Art. 24
Des Assemblées Générales Nationales Extraordinaires peuvent être convoquées au moins ~~**huit**~~ **quinze** jours à l'avance par le Président de la RFCB ou par la majorité des membres élus au sein de l'Assemblée Générale Nationale.

2/Suite de l'AGE du 14.02.2020

Art. 26 – insertion d'un point 18 (Ce point entrera en application pour les prochaines élections)
18. Toute personne qui fait partie d'un comité organisant des concours tels que décrit à l'art. 12 du RSN et autres que ceux organisés par la RFCB ou l'une de ses entités régionales, interprovinciales ou provinciales.

3/Autres propositions

Art. 25
La durée de tous les mandats ou fonctions est de six ans. **En raison de la crise du Covid-19, les mandataires à ce moment en fonction verront leur mandat exceptionnellement prolongé de deux années. La limite d'âge indiquée à l'art. 26 (point 12) des présents Statuts sera dans ce cas portée à 73 ans. Tous seront sortants à l'Assemblée Générale de janvier ou février qui suit les élections.**

Art. 26 – insertion d'un point 19
19. Une personne ayant procédé contre la RFCB (et ayant perdu son procès) ne peut plus se représenter aux prochaines élections.

Art. 35
Covid-19 – en cas d'infractions aux mesures Covid-19, édictées par le gouvernement fédéral et/ou par la RFCB, la société/l'amateur recevra un avertissement officiel par le CAGN.
Lors de récidive, le Conseil d'Administration et de Gestion National peut prendre les mesures suivantes :
LA SOCIETE pourra, pour une durée limitée ou définitive, perdre son bureau d'enlogement.
L'AMATEUR sera sanctionné conformément à l'art. 99 du CC.

Art. 37 – ajout d'un §6
En cas d'empêchement d'un membre, il sera remplacé par le Président de son EP/EPR ou par un membre de son EP/EPR désigné par le Comité Provincial de celle-ci. Le remplaçant disposera du droit de vote.
En cas d'urgence, la procédure de procuration donnée à un autre membre du Comité Sportif National reste d'application.

2/ Démissions / Nominations

* Mandats nationaux et provinciaux
a) La démission de M. Jean-Pol Marissal a été approuvée.
Il a été remplacé par :
-à la province : M. Michel Muller (il s'agit de la proposition de l'EPR LNL)
-à l'AGN : M. Patrick Cherain (il s'agit de la proposition de l'EPR LNL)

Les deux nominations (de MM. Michel Muller et Patrick Cherain) ont été approuvées.

b) La démission de M. Henri Lachapelle a été approuvée tout comme la nomination de son remplaçant, M. Dany Leturcq (il s'agit de la proposition de l'EPR HBw).

c) *Remplacement de M. Thierry Defrene – L'EPR renvoie à l'article 26 point 17 des Statuts et ne procèdera à aucun remplacement vu le nombre élevé de mandataires au sein de l'EPR.

*Remplacement de M. Bruno Renaux par M. Léandre Lévêque (il s'agit de la proposition de l'EPR LNL). La nomination de M. Léandre Lévêque a été approuvée.

d) Remplacement de M. Boudewijn De Bosscher par M. Albert Wees (proposition de l'EP du Brabant flamand par décision majoritaire des membres élus de l'EP). La nomination de M. Albert Wees a été approuvée.

3/ Critères des Championnats Nationaux 2020

Séparation du Championnat national 1er et 2ème marqué grand fond et fond yearlings en deux championnats distincts :
1. Championnat GRAND FOND YEARLINGS
2. Championnat FOND YEARLINGS

Compte tenu de la séparation prévue pour le Championnat Général dans les catégories fond yearlings ET grand fond yearlings, il a été décidé de prévoir une même séparation pour les championnats nationaux fond et grand fond yearlings.

● **Le Championnat National de GRAND FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2019)** se jouera avec les 2 premiers marqués, **yearlings (**1+2), classement par 5 (prix complets), sur les **2** concours nationaux suivants :
AGEN (yearlings) du **24/7** et NARBONNE (yearlings) du **14/8.**

Ce championnat sera calculé automatiquement par la RFCB.

Seuls les résultats NATIONAUX seront pris en considération.

● **Le Championnat National de FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2019)** se jouera avec les 2 premiers marqués, **yearling**s (1+2), classement par 5 (prix complets), sur 3 concours parmi les concours nationaux suivants : LIMOGES (yearlings) du **18/7**, MONTELIMAR (yearlings) du **25/7**, SOUILLAC (yearlings) du 01/8, AURILLAC (yearlings) du 08/8, BRIVE (yearlings) **15/8** et TULLE (yearlings) du **22/8/2020.**

Ce championnat sera calculé automatiquement par la RFCB.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes).

Seront pris en considération :
- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes)

Ceulemans Jean Paul

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE NATIONALE 23.10.2020

ORDRE du JOUR PROVISOIRE

1. Approbation des décisions de l'Assemblée Générale Nationale Extraordinaire et Statutaire du 14.02.2020 ;
2. Montant du prix de la bague 2021 à proposer au Ministre des Finances et la fixation du montant supplémentaire à payer à partir de l'achat de X bagues ;
3. Dates et lieux de lâchers des concours nationaux et internationaux pour la saison 2021;
4. Organisation sportive pour la prochaine saison;
5. Propositions d'exclusion;
6. Demandes de levée d'exclusion et demandes de réhabilitation.

UN APERÇU DE LA SAISON SPORTIVE 2020

La saison 2020 a commencé en mode mineur à cause de la pandémie de Covid-19.

La crise du CORONA est apparue comme un éclair dans un ciel bleu.

La RFCB s'est battue et a pris des mesures afin que nos pigeons soient préparés au mieux en cas de démarrage de la saison 2020.

Des semaines d'incertitude ont alors suivi. Une période avec des hauts et des bas, une période d'espoir et de désillusion.

Cela est peut-être déjà loin, mais nous avons progressé étape par étape avec l'aide des services du bien-être animal tant flamand que wallon, d'hommes politiques connaissant le monde colombophile de loin ou de près.

Nous avons pris les armes pour que la saison 2020 puisse se mettre en route.

Nos sociétés ont également dû faire beaucoup d'effort tant sur le plan financier qu'au niveau de l'implication personnelle.

Grâce à l'aide et au soutien de tous, l'autorisation d'organiser des entraînements, en Belgique tout d'abord, a été donnée. La France a suivi par après. Un premier pas dans la bonne direction. La saison 2020 pouvait enfin débuter.

Tant la vitesse, le demi-fond que les concours (inter)nationaux ont rencontré un énorme succès.

Quelques statistiques permettent d'illustrer nos concours nationaux 2020 :

GRAND DEMI-FOND		
Bourges	27/06/2020	45697
Châteauroux	4/07/2020	54633
Argenton	11/07/2020	42847
Issoudun	18/07/2020	28779
La Souterraine	25/07/2020	25408
Guéret	1/08/2020	20063
Bourges	8/08/2020	13718
Châteauroux	15/08/2020	30713
Bourges	22/08/2020	28551
Argenton	6/09/2020	27886
Châteauroux	12/09/2020	17875
		336170

FOND		
Limoges	4/07/2020	15979
Valence	11/07/2020	7591
Limoges	18/07/2020	20075
Montélimar	24/07/2020	6610
Souillac	1/08/2020	14182
Aurillac	8/08/2020	5853
Brive	15/08/2020	7993
Tulle	22/08/2020	7515
		85798

GRAND FOND (international)		
Pau	18/07/2020	13128
Agen	24/07/2020	30070
Marseille	24/07/2020	8253
Barcelon	31/07/2020	12315
St Vincent	31/07/2020	6073
Paerpignan	8/08/2020	11237
Narbonne	15/08/2020	16218
		97294

Durant les mois de juillet et août, nous avons été confrontés à des températures extrêmes et tout a été mis en œuvre pour transporter, dans le respect du bien-être animal, nos pigeons voyageurs vers les lieux de lâcher et aussi permettre à nos amis ailés de rentrer dans les meilleurs conditions au colombier.

aux transporteurs et convoyeurs de TOUS les transports colombophiles.

Des thermomètres et hygromètres ont été placés au plafond des camions afin de recueillir des données autant au niveau des camions eux-mêmes que des paniers de transport.

Notre vice-président, Wim Logie, a été le fer de lance de ce projet et a accompli sa mission à la perfection.

Les membres du Conseil d'Administration et de Gestion National ont été informés de ces constatations et ils veulent vous les communiquer :
- Les températures dans les paniers sont +/- de 2 degrés supérieures à celles dans la remorque
- Les températures au sein des paniers sont identiques peu importe que ceux-ci se trouvent à droite ou à gauche de la remorque
- Il est important de veiller à placer les remorques à l'ombre pendant les pauses et sur les lieux de lâcher
- Les pigeons doivent être abreuvés régulièrement ce qui fait croître le taux d'humidité et diminuer les températures dans les camions.

Pour 2021, la RFCB mettra au point, sur proposition de M. Wim Logie, un plan « chaleurs » et ce, tant au niveau des sociétés, du transport que du choix de lieux de lâcher. Il y a encore beaucoup de travail à faire lors de la période hivernale.

2020 a été une année expérimentale pour les contrôles effectués grâce au système RFCB sous la direction de MM. Wim Logie et Philippe Deneyer.

Conclusion: le système fonctionne mais doit encore être perfectionné et développé pour 2021. On y travaille !

En guise de conclusion pour la saison 2020, nous constatons que malgré un faux départ, le sport colombophile a survécu et que nous terminons la saison 2020 avec un bon sentiment.

Soyez prudents, portez-vous bien !

Le Président du CSN,
Denis Sapin.

LISTES AU COLOMBIER 2021

TRES IMPORTANT !!!
DANS VOTRE INTERET PERSONNEL ET CELUI DE LA RFCB,
VEUILLEZ NOTER SUR VOTRE LISTE AU COLOMBIER VOS :
numéro de GSM et adresse e-mail
(ou celui/celle d'un membre de votre famille ou d'un ami)

Art. 15 – Statuts

La liste au colombier ne peut comporter que des noms de personnes physiques et doit être déposée, avant le 15 novembre, dans une société colombophile de l'entité provinciale regroupée où se trouve le colombier.

La liste au colombier mentionne:
- le nom du colombophile;
- l'adresse où se trouve le colombier ainsi que les renseignements indispensables tels que numéro de licence, numéro de téléphone, date de naissance, coordonnées, etc...;
- tout colombophile qui est domicilié à une autre adresse que celle du colombier devra y mentionner également son adresse privée;
- l'indication des numéros de bagues des pigeons qu'il détenait au 31 octobre de chaque année ;
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone d'une personne adulte à contacter en cas d'absence et habitant dans la même commune ou une commune limitrophe.

Pour la liste au colombier introduite au nom d'une association (association de fait ou de droit), elle mentionnera, en supplément
- le nom de l'association et le numéro de licence;
- l'adresse où se trouve le colombier;
- les noms et adresses et renseignements complémentaires de tous les associés;
- le nom de la personne qui a été désignée entre les associés comme étant celui à considérer comme responsable administratif de la société.

Pour être reconnu comme association de droit (asbl), les statuts doivent être transmis au préalable au Conseil d'Administration et de Gestion National de la RFCB. La RFCB reconnaît l'existence de colombiers:

a) publicitaires (colombiers qui, notamment par la publication de leur dénomination aux résultats, sont exploités à des fins publicitaires ou commerciales)
   - appartenant à une personne physique
   - appartenant à une personne morale

Seront d'office considérés comme étant des colombiers publicitaires, les affiliés qui sollicitent de notre asbl la production de factures pour leur comptabilité.

b) promotionnels (colombiers établis dans des homes, écoles, maisons de retraite, hopitaux ou établissements analogues, à des fins sociales, éducatives, récréatives, culturelles ou de promotion colombophile à l'exclusion de toute préoccupation lucrative)

a) Pour les colombiers publicitaires

<u>- appartenant à une personne physique</u>

la liste au colombier devra être établie au nom de l'amateur ou d'une combinaison « amateur + firme » ainsi que tous les renseignements visés aux §2 et § 3 avec en supplément les mentions suivantes :
- le nom et l'adresse de la personne ou de la firme concernée
- le nom de la personne qui représentera le colombier lors de l'Assemblée Générale de la société dans laquelle la liste au colombier aura été déposée (responsable administratif)

<u>- appartenant à une personne morale</u>

la liste au colombier devra être établie au nom réel de ce colombier et reprendre tous les renseignements visés aux § 2 et § 3, mais également :
- le nom de l'établissement et le n° de licence
- le nom du ou des responsables ainsi que leur adresse avec possibilité d'une double affiliation s'ils sont déjà affiliés individuellement
- le nom de la personne qui représentera le colombier lors de l'Assemblée Générale de la société dans laquelle la liste au colombier aura été déposée (responsable administratif)
- une liste reprenant les numéros de bagues et la nationalité des pigeons détenus.

b) Pour les colombiers promotionnels tels que ceux installés dans les écoles, homes, centres récréatifs,
- le nom de l'établissement et le n° de licence
- le(s) nom(s) et l'adresse(s) du ou des responsable(s) qui s'occupe(nt) réellement de l'exploitation avec possibilité d'une double affiliation s'ils sont déjà affiliés individuellement
- le nom de la personne qui représentera le colombier lors de l'Assemblée Générale de la société dans laquelle la liste au colombier aura été déposée (responsable administratif).

Une cotisation spéciale, fixée annuellement par le conseil d'Administration et de Gestion National pourra être réclamée aux colombiers à caractère publicitaire (€ 500,00).

Aucun local d'enlogement ne peut être établi dans des locaux appartenant à ces colombiers publicitaires ou promotionnels.

Les associations qui ont été autorisées par l'entité provinciale regroupée concernée à exploiter plusieurs colombiers doivent établir des listes annexes mentionnant l'effectif réel, avec numéros des bagues des pigeons détenus dans cha-

cun des colombiers ainsi que les coordonnées.

Ces listes ne pourront être déposées que dans une seule société.

Pour les colombiers situés sur un même domaine, les colombophiles peuvent s'affilier séparément pour autant que les colombiers soient distinctement séparés avec mention de la population réelle de chaque colombier. Les pigeons de ces colombiers ne pourront être échangés dans le courant de l'année. Un plan sommaire de la situation des différents colombiers sera annexé aux différentes listes au colombier.

Les mineurs d'âge sont autorisés à s'affilier indépendamment pour autant qu'une personne majeure signe la liste au colombier conjointement avec le mineur d'âge. Dans ce cas, le degré de parenté de la personne majeure sera stipulé.

* * *

La licence 2021 portera le même numéro pour les amateurs déjà affiliés en 2020. Elles seront évidemment établies sur base des listes au colombier 2021 et imprimées suivant les renseignements fournis en 2020.
Il est donc INDISPENSABLE que chacun vérifie l'exactitude de ses données déjà enregistrées par l'ordinateur.

Les amateurs sont priés **d'enlever** leur liste au colombier **dans la société où ils étaient affiliés en 2020**. Il est donc inutile que les sociétés envoient des listes au colombier aux amateurs qui n'étaient pas affiliés chez elles en 2020.

Les colombophiles qui s'affilient **pour la première fois en 2021**, sont invités à remplir une liste au colombier blanco en y indiquant très visiblement le terme « **NOUVEAU** ».

Toute modification des renseignements fournis par l'ordinateur devra être indiquée en ROUGE sur la liste au colombier.

OU et QUAND déposer votre liste au colombier ?

Avant le **15 NOVEMBRE 2020** au plus tard dans une société de la province où se trouve le colombier.
Les sociétés doivent introduire à l'EPR concernée, les listes au colombier rentrées **au plus tard pour le 1er DECEMBRE 2020 !**

Les COLOMBIERS PUBLICITAIRES déposent également leurs listes dans la société.
Pour les nouveaux colombiers publicitaires, il suffit d'ajouter la mention « **COLOMBIER PUBLICITAIRE** » en rouge sur la liste au colombier.

La RFCB facturera ces listes directement aux colombiers concernés. La société NE doit donc PAS collecter ces cotisations.

ATTENTION ! ! !

Les amateurs ET sociétés qui ne respecteront pas SCRUPULEUSEMENT ces dates devront payer une DOUBLE COTISATION (soit **50,00 €** par affilié au lieu de **25,00 €**) afin de couvrir les frais administratifs.

Nous comptons sur la bonne volonté de chacun d'entre vous pour que ces opérations se déroulent au mieux.

IMPORTANT

N'oubliez pas de mentionner votre **NUMERO DE GSM** et votre **adresse e-mail** (ou celui/celle d'un membre de votre famille ou d'un ami) sur votre liste au colombier (pour les tandems et tridems le numéro de téléphone de chaque membre). L'enregistrement de ces informations dans notre base de données est INDISPENSABLE à une collaboration étroite entre la RFCB et ses amateurs.
Il en va de l'intérêt de tous.

LICENCES 2021

Les colombophiles gardent leur licence plastifiée, délivrée en 2020 et recevront, au sein de leur société, une nouvelle étiquette autocollante 2021.
Cette étiquette remplacera celle de 2020 sur la licence existante.

AFFILIATION RFCB 2021

A titre informatif, vous trouverez, ci-après, les différentes possibilités d'introduire votre liste au colombier.

Membre simple : € 25,00
Introduite au nom d'une personne physique

Tandem : € 35,00
Introduite au nom de deux personnes physiques. La liste au colombier doit reprendre l'identité complète des deux personnes physiques.

Tridem : € 45,00
Introduite au nom de trois personnes physiques. La liste au colombier doit reprendre l'identité complète des trois personnes physiques.

Quatrem : € 55,00
Introduite au nom de quatre personnes physiques. La liste au colombier doit reprendre l'identité complète des quatres personnes physiques.

Colombier publicitaire: € 500,00
Introduite au nom du colombier publicitaire. L'identité complète des personnes physiques qui font partie d'un colombier publicitaire doit être mentionnée sur la liste au colombier.

Colombier promotionnel : affiliation gratuite
Introduite au nom d'une école, d'une maison de repos, d'une institution. Cette affiliation doit être approuvée par les services de la RFCB. L'identité complète de la personne physique responsable pour ce colombier doit être mentionnée sur la liste au colombier.

APERÇU DES CONCOURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

GRAND DEMI-FOND	NAT	NAT Z A1	%	NAT Z A2	%2	NAT ZB1	%3	NAT ZB2	%4	NAT ZC	%5
BOURGES VIEUX	23195	1720	7,42	5662	24,41	7004	30,20	6462	27,86	2347	10,12
BOURGES YL	22502	1136	5,05	4801	21,34	8215	36,51	6631	29,47	1719	7,64
CHATEAUROUX VIEUX	20800	1687	8,11	5679	27,30	5507	26,48	5769	27,74	2158	10,38
CHATEAUROUX YL	33833	2185	6,46	9511	28,11	10995	32,50	8616	25,47	2526	7,47
ARGENTON VIEUX	16762	1324	7,90	4574	27,29	4957	29,57	4425	26,40	1482	8,84
ARGENTON YL	26085	1671	6,41	7262	27,84	8121	31,13	6837	26,21	2194	8,41
ISSOUDUN VIEUX	10603	709	6,69	2860	26,97	3129	29,51	2937	27,70	968	9,13
ISSOUDUN YL	18176	1025	5,64	4627	25,46	6271	34,50	4849	26,68	1404	7,72
LA SOUTERRAINE VIEUX	9469	639	6,75	2433	25,69	2709	28,61	2747	29,01	941	9,94
LA SOUTERRAINE YL	15939	1067	6,69	4119	25,84	4729	29,67	4420	27,73	1604	10,06
GUERET VIEUX	7175	528	7,36	2123	29,59	2011	28,03	1813	25,27	700	9,76
GUERET YL	12888	1000	7,76	3649	28,31	4192	32,53	2976	23,09	1071	8,31
BOURGES VIEUX	5294	350	6,61	1460	27,58	1551	29,30	1367	25,82	566	10,69
BOURGES YL	8424	591	7,02	2632	31,24	2769	32,87	1763	20,93	669	7,94
CHATEAUROUX VIEUX	3618	228	6,30	762	21,06	1011	27,94	1208	33,39	409	11,30
CHATEAUROUX YL	6306	320	5,07	1292	20,49	1880	29,81	2053	32,56	761	12,07
ARGENTON VIEUX	4606	327	7,10	748	16,24	1307	28,38	1687	36,63	537	11,66
CHATEAUROUX VIEUX	2721	109	4,01	408	14,99	393	14,44	369	13,56	107	3,93
TOTAL	**248396**	**MOYENNE**	**6,57**		**24,99**		**29,55**		**26,97**		**9,19**

FOND	NAT	NAT Z A1	%	NAT Z A2	%	NAT ZB1	%	NAT ZB2	%	NAT ZC	%
LIMOGES VIEUX	15979	1135	7,10	5024	31,44	5115	32,01	3018	18,89	1687	10,56
VALENCE VIEUX	7591	217	2,86	859	11,32	2083	27,44	2577	33,95	1855	24,44
LIMOGES VIEUX	10319	811	7,86	3945	38,23	2777	26,91	1837	17,80	949	9,20
LIMOGES YL	9756	755	7,74	3638	37,29	2875	29,47	1752	17,96	736	7,54
M'LIMAR VIEUX	3778	40	1,06	339	8,97	1164	30,81	1320	34,94	915	24,22
M'LIMAR YL	2832	33	1,17	169	5,97	742	26,20	1060	37,43	828	29,24
SOUILLAC VIEUX	6668	390	5,85	2401	36,01	1988	29,81	1305	19,57	584	8,76
SOUILLAC YL	7514	491	6,53	2803	37,30	2342	31,17	1285	17,10	593	7,89
AURILLAC VIEUX	2850	197	6,91	854	29,96	847	29,72	560	19,65	392	13,75
AURILLAC YL	3003	264	8,79	795	26,47	905	30,14	645	21,48	394	13,12
BRIVE VIEUX	3755	190	5,06	1157	30,81	1230	32,76	747	19,89	431	11,48
BRIVE YL	4238	254	5,99	1369	32,30	1440	33,98	803	18,95	372	8,78
TULLE VIEUX	3064	98	3,20	722	23,56	885	28,88	951	31,04	408	13,32
TULLE YL	4451	164	3,68	1126	25,30	1316	29,57	1358	30,51	487	10,94
TOTAL	**85798**	**MOYENNE**	5,27		26,78		29,92		24,23		13,80

GRAND FOND	NAT	NAT Z A1	%	NAT Z A2	%	NAT ZB1	%	NAT ZB2	%	NAT ZC	%
PAU	2919										
AGEN VIEUX	5140										
AGEN YL	5955										
MARSEILLE VIEUX	2102										
BARCELONA VIEUX	6178										
ST VINCENT VIEUX	3038										
PERPIGNAN VIEUX	2643										
NARBONNE VIEUX	4454										
NARBONNE YL	4120										
TOTAL	**36549**										

PIGEONNEAUX	NAT	NAT Z A1	%	NAT Z A2	%	NAT ZB1	%	NAT ZB2	%	NAT ZC	%
CHATEAUROUX	20789	1556	7,48	7117	34,23	7493	36,04	3333	16,03	1290	6,21
BOURGES	28551	1260	4,41	6626	23,21	9844	34,48	8477	29,69	2344	8,21
ARGENTON	23280	1202	5,16	7245	31,12	7393	31,76	5842	25,09	1598	6,86
CHATEAUROUX	15322	771	5,03	4458	29,10	5465	35,67	3789	24,73	839	5,48
TOTAL	**87942**		5,52		29,41		34,49		23,89		6,69

TOTAL **458685**

FL.OCC.	%6	FL.OR.	%7	BRAB.FL	%8	ANV	%9	LIMB	%10	HT-BW	%11	LIEGE/N/LUX	%12
3692	15,92	4858	20,94	3622	15,62	3084	13,30	2356	10,16	3712	16,00	1871	8,07
2821	12,54	5011	22,27	4404	19,57	4584	20,37	2228	9,90	2375	10,55	1079	4,80
3607	17,34	4800	23,08	3154	15,16	2210	10,63	2777	13,35	3134	15,07	1118	5,38
5555	16,42	8532	25,22	5758	17,02	5121	15,14	3575	10,57	3873	11,45	1419	4,19
2959	17,65	3695	22,04	2323	13,86	1979	11,81	1751	10,45	3018	18,01	1037	6,19
4299	16,48	6195	23,75	4296	16,47	3887	14,90	2854	10,94	3250	12,46	1304	5,00
1602	15,11	2563	24,17	1772	16,71	1084	10,22	1104	10,41	1837	17,33	641	6,05
2489	13,69	4348	23,92	3193	17,57	2722	14,98	1818	10,00	2738	15,06	868	4,78
1473	15,56	2020	21,33	1476	15,59	1030	10,88	1025	10,82	1740	18,38	705	7,45
2475	15,53	3540	22,21	2653	16,64	2336	14,66	1736	10,89	2120	13,30	1079	6,77
1235	17,21	1809	25,21	995	13,87	598	8,33	678	9,45	1342	18,70	518	7,22
2214	17,18	3228	25,05	2057	15,96	1462	11,34	1291	10,02	1971	15,29	665	5,16
767	14,49	1174	22,18	714	13,49	579	10,94	304	5,74	1181	22,31	575	10,86
1486	17,64	2126	25,24	1176	13,96	1123	13,33	476	5,65	1377	16,35	714	8,48
503	13,90	693	19,15	593	16,39	447	12,35	507	14,01	611	16,89	264	7,30
777	12,32	1181	18,73	1237	19,62	1056	16,75	918	14,56	705	11,18	432	6,85
590	12,81	677	14,70	668	14,50	1043	22,64	714	15,50	563	12,22	351	7,62
284	10,44	328	12,05	200	7,35	259	9,52	143	5,26	109	4,01	63	2,32
	15,12		**21,74**		**15,52**		**13,45**		**10,43**		**14,70**		**6,36**

FL. OCC.	%	FL.OR.	%	BRAB.FL	%	ANV	%	LIMB	%	HT-BW	%	LIEG/N/LUX	%
3037	19,01	4335	27,13	1983	12,41	1591	9,96	1695	10,61	2371	14,84	967	6,05
515	6,78	974	12,83	1063	14,00	719	9,47	1230	16,20	1552	20,45	1538	20,26
2248	21,79	3085	29,90	1011	9,80	775	7,51	867	8,40	1704	16,51	629	6,10
2139	21,92	2945	30,19	1227	12,58	1029	10,55	769	7,88	1185	12,15	462	4,74
159	4,21	430	11,38	442	11,70	413	10,93	569	15,06	863	22,84	902	23,88
114	4,03	250	8,83	404	14,27	399	14,09	480	16,95	493	17,41	692	24,44
1310	19,65	1895	28,42	615	9,22	564	8,46	585	8,77	1235	18,52	464	6,96
1639	21,81	2071	27,56	907	12,07	864	11,50	628	8,36	979	13,03	426	5,67
516	18,11	663	23,26	251	8,81	291	10,21	267	9,37	523	18,35	339	11,89
576	19,18	624	20,78	342	11,39	355	11,82	264	8,79	543	18,08	299	9,96
589	15,69	1002	26,68	459	12,22	384	10,23	411	10,95	655	17,44	255	6,79
767	18,10	1143	26,97	579	13,66	610	14,39	382	9,01	500	11,80	257	6,06
307	10,02	725	23,66	483	15,76	386	12,60	432	14,10	434	14,16	297	9,69
577	12,96	1028	23,10	795	17,86	752	16,90	515	11,57	426	9,57	358	8,04
	15,23		22,91		12,55		11,33		11,14		16,08		10,75

FL.OCC.	%	FL.OR.	%	BR.FL.	%	ANV	%	LIMB	%	HT-BW	%	LIEGE/N/LUX	%
731	25,04	724	24,80	339	11,61	249	8,53	349	11,96	404	13,84	123	4,21
1170	22,76	1375	26,75	615	11,96	570	11,09	462	8,99	625	12,16	323	6,28
1294	21,73	1456	24,45	872	14,64	1061	17,82	471	7,91	519	8,72	282	4,74
129	6,14	222	10,56	293	13,94	290	13,80	426	20,27	296	14,08	446	21,22
945	15,30	1239	20,06	985	15,94	743	12,03	1029	16,66	705	11,41	532	8,61
921	30,32	664	21,86	299	9,84	406	13,36	338	11,13	346	11,39	64	2,11
567	21,45	608	23,00	291	11,01	363	13,73	289	10,93	368	13,92	157	5,94
535	12,01	1028	23,08	651	14,62	527	11,83	435	9,77	681	15,29	597	13,40
588	14,27	1028	24,95	773	18,76	548	13,30	364	8,83	396	9,61	423	10,27
	18,78		22,17		13,59		12,83		11,83		12,27		8,53

FL.OCC.	%	FL.OR.	%	BR.FL.	%	ANV	%	LIMB	%	HT-BW	%	LIEGE/N/LUX	%
4785	23,02	6569	31,60	2144	10,31	3940	18,95	1504	7,23	1325	6,37	522	2,51
3777	13,23	6538	22,90	5568	19,50	5870	20,56	2735	9,58	2665	9,33	1398	4,90
4647	19,96	5225	22,44	3763	16,16	4806	20,64	1967	8,45	1965	8,44	907	3,90
3036	19,81	3525	23,01	2496	16,29	3509	22,90	1401	9,14	978	6,38	377	2,46
	19,01		24,99		15,57		20,76		8,60		7,63		3,44

AVIS DE LA RFCB

Inquiétant

La RFCB a constaté, en partie grâce aux informations fournies par les responsables de lâcher, que des incidents se produisent régulièrement sur les lieux de lâcher et ce, à cause des transporteurs de pigeons étrangers!

L'organisation de vols, par exemple par la NPO, est en contradiction avec notre organisation belge!
De ce fait, nous ne savons pas toujours où et quand les transporteurs étrangers lâcheront.

Cela provoque des croisements dans les lâchers avec toutes les conséquences que cela implique!

Nous constatons que des transporteurs étrangers sont, sans prévenir, présents sur les lieux de lâcher et que nos propres transporteurs ne peuvent stationner de façon correcte.

La RFCB prend ce problème très au sérieux et a déjà pris des mesures.

Le président du Comité Sportif National, Denis Sapin et le président national Pascal Bodengien organiseront une réunion avec les délégations française et néerlandaise pour résoudre ces problèmes.

Nous vous tiendrons certainement informés !!

La problématique des oiseaux de proie

Nous continuons à traiter ce dossier.
Le président national, Pascal Bodengien, a, de nouveau, sollicité une demande d'entretien avec Natuurpunt.

La RFCB tentera de trouver une solution, en concertation avec Natuurpunt, afin de protéger nos pigeons voyageurs.
Nous vous tiendrons bien sûr informés !

Cordialement,
Bodengien Pascal

DATA TECHNOLOGY

Uw partner in de duivensport
Votre partenaire en colombophilie

DT-HOKBEHEER
DT-GESTION PIGEONNIER

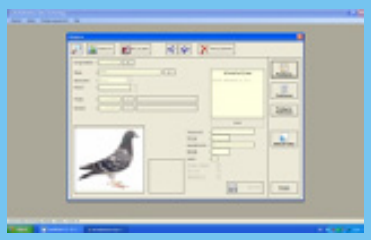

Visit us at
www.datatechnology.be

Info
Naam/nom:.....
Adres:.....
Postnr/code postal:..... **Gem/Com:** .....
E-mail: .....

gratis demoversie
essai gratuit

Vichtesteenweg 173, 8540 - DEERLIJK BELGIUM
tel: 056/77 26 00 fax: 056/77 26 01 email: datatechnology@skynet.be

Le sport colombophile, une occupation familiale pour la famille Maes de Wingene !

En raison du travail, il est impossible pour le père d'être toujours présent au retour des pigeons. Sa femme et ses enfants sont toujours prêts pour donner un coup de main.

Yana (10 ans) s'assure que les pigeons qui arrivent se retrouvent avec leur partenaire sans aucun problème. Au niveau des annonces, elle sait déjà se débrouiller. Pendant la semaine, elle aide à nourrir et à faire la volée des vieux pigeons.

Yara (7, presque 8 ans) est plus intéressée par «les pigeons de couleur » et aime aller les entraîner.

Yolene (5 ans) c'est quelque chose de spécial... Elle va au colombier comme un amateur chevronné accompli et attrape les pigeons , les met dans le panier etc ...
Elle ose également choisir ses favoris, dont Kira (nom qu'elle lui a donné) qui est l'une des meilleures femelles.

JEUNES 2021

1ste pr prov. nat. internat. Bordeaux

CENTRE D' ELEVAGE DE PIGEONS LIMBURG BV
SIMONS FRERES & FILS RANSDAAL PAYS - BAS

1ste pr prov. nat. internat. Bordeaux

Une chance unique de vous procurer DES JEUNES 2021 des producteurs en or du centre d'élevage des frères Simons

Un bon conseil :Commandez à temps. Les succès parlent d'eux-mêmes ! C'est aussi la raison pour laquelle on a répondu avec autant d' enthousiasme depuis quelques années à cette offre. C' est ainsi que beaucoup de demandes N' ont pu être satisfaites ces dernières années. Tout va toujours tellement vite ! C' est pourquoi nous vous conseillons de commander aujourd'hui encore. Donc, pas d' hésitations… ne perdez pas de temps ! Depuis de nombreuses années, de nombreux premiers prix ont été remportés aux Pays-Bas, en Allemagne, au Luxembourg et en Hongrie, en Belgique, en France et à Taiwan avec des jeunes nés à la station d'élevage des frères SIMONS. La devise de la famille SIMONS :"**ELEVER-JOUER-GAGNER" !** Si vous voulez être le vainqueur de demain, il faut commander des pigeons de "classe extra" 2020, une année au sommet dans plusieurs pays avec les origines en or de la station d' élevage des frères Simons. Pas moins de 351 premiers prix ont été remportés dans divers pays. 58x Teletekst.

Grioche Eugene Marbaix 1ste 2860 pigeons National Marseille 2019. (France)
Van Win Machelen 1ste 3817 pigeons Provincial Noyen 2019.
Mathieu Zeevaert Fouron-le-Comte 1ste 2249 pigeons Provincial Valence 2019.

1 Issoudun - 1519d. (520km)
1 Issoudun - 1402d. (520km)
1 Issoudun - 766d. (520km)
1 Issoudun - 241d. (520km)
1 Issoudun - 92d. (520km)
2 Issoudun - 5865d. (520km)
2 Lorris - 151d. (412km)
2 Lorris - 104d. (412km)
7 Lorris - 720d. (412km)
20 Lorris - 1264d. (412km)
29 Pithiviers - 882d. (400km)
31 Lorris - 1833d. (412km)
34 Lorris - 3256d. (412km)
44 Epernay - 1082d. (247km)
56 Pithiviers - 2859d. (400km)
(TOTAL 195 prix doublage)

"SENNA"
NL11-1038591

"DELANA"
NL11-1039312

1 Sens - 1425d. (351km)
1 Sens - 1267d. (351km)
1 Sens - 381d. (351km)
1 Lorris - 365d. (412km)
1 Lorris - 100d. (412km)
1 Sens - 98d. (351km)
2 Lorris - 2248d. (412km)
2 Lorris - 1018d. (412km)
2 Issoudun - 766d. (520km)
2 Issoudun - 241d. (520km)
3 Sens - 6445d. (351km)
3 Sens - 2195d. (351km)
3 Issoudun - 1519d. (520km)
3 Lorris - 942d. (412km)
4 Issoudun - 1402d. (520km)
7 Issoudun - 5865d. (520km)
11 Lorris - 8888d. (412km)
(TOTAL 237 prix doublage)

BON DE COMMANDE jeunes 2021

Nom:	**Prénom:**
Rue:	
Code Postale:	**Commune:**
Téléphone:	
Signature:	

Désire recevoir DES JEUNES 2021 (livré franco domicile ou contre remboursement) Au prix de €50,00 par jeune
(+ €35,00 par commande / transport par nous)

Origines	Nombre Pièces	Nombre Mâle(s)	Nombre Femelle(s)
Gebr. Janssen, Arendonk			
Jan Aarden			
Sjef van Wanroy			
van Boxtel (Janssen)			
van de Wegen			
Marcel Braakhuis			
van Wanroy x Janssen			
Jan Theelen			
Gebr Simons lijn Bordeaux			
Gebr. Simons (1ste prijswinnaars)			
Gebr. Janssen x van der Wegen			
Jean Hausoul (Epen)			
C & G Koopman (€ 100,00)			
Jan van de Pasch (€ 100,00)			
Heremans Ceusters (€ 100,00)			
Gaby Vandenabeele (€ 100,00)			
J. Hooymans (€ 150,00)			
Total			

Je désire recevoir les origines suivantes.(indiquer les origines et le nombre)

- ☐ **Janvier 2021 (1e tournée)**
- ☐ **Février 2021 (2e tournée)**
- ☐ **Mars / Avril 2021 (3e tournée)**
- ☐ **Mai 2021 (4e tournée)**

Les livraisons seront effectuées suivant les dates de commande

Action spéciale:
Par commande de 10 pigeons (avant le31/10/2020) vous recevrez un11e gratuitement

Pour renseignements en Belgique et en France:
Audrey Cluyten Mobile:0032-499107747
(tous les jours de 12h00 à 16h00 et 21h00 à 22h00)

BELGICA DE WEERD

Envoyez ce bon de commande par Email, poste ou par fax à:
Internationaal Duivenkweekcentrum 'Limburg' Ransdaal-Nederland
Gebr. Simons &zonen, Termoors 45, 6311BC Ransdaal.
Tel. 003 1(0)43 4592444 - 0031(0)43 4591826 - Fax 0031(0)43 4592345
Email: info@gebrsimonsduivencenter.nl, www.gebrsimonsduivencenter.nl

BON DE COMMANDE